

L'IFSI de l'EPSAN est sensible à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

L'équipe pédagogique s'engage dans une démarche de réflexion et d'accompagnement

Handicap : de quoi parle-t-on ?

Depuis 2015, la loi définit le handicap comme une limitation des capacités de l'individu dans un environnement donné : on parle de situation de handicap, durable ou temporaire.

Il existe une grande variété de handicaps : déficience auditive, visuelle, intellectuelle ou handicap mental, psychique ou maladie mentale, maladies invalidantes, déficience motrice. 80% des situations ne sont pas immédiatement visibles.

Néanmoins, nous vous rappelons l'importance de réfléchir à la cohérence entre le projet professionnel retenu et le choix du parcours de formation avant l'entrée en formation, même si des réorientations sont toujours possibles en cours de parcours.

*Anticiper, c'est mettre
toutes les chances de son
côté pour réussir !*

Je prépare mon entrée en formation

Suis-je en situation de handicap ?

Pourquoi en parler ?

A qui ?

Quelles sont mes contraintes et besoins ?

Dois-je faire reconnaître ma situation de handicap ?

Des ressources handicap

- Des organismes de formation adaptés
IFSI-IFAS CRIP – 34173 Castelnau-Le-Lez
Patrice.thuau@ugecam.assurance-maladie.fr
- Stephany.cayssiols@ugecam.assurance-maladie.fr

Objet du mail « entrée IFSI – nom prénom »
04.67.33.18.07 / 04.67.63.75.15

**IFAS ARFP Mulhouse – 7 bd des Nations –
68093 Mulhouse**
info@arfp.asso.fr

- Des opérateurs spécialisés – experts
ARS Grand Est – 03.83.39.79.63
grand-est.ars.santé.fr
- MDPH Bas-Rhin – 08.00.74.79.00**
accueil.mdp@bas-rhin.fr

Une accessibilité des locaux

- Places de stationnement dédiées
- Ascenseur
- Places dédiées dans les salles de cours, flexibilité des espaces
- Envisageables

J'entre en formation

Ma reconnaissance administrative de handicap est-elle à jour ?

Que doit savoir l'équipe pédagogique ?
Les autres étudiants comprendront-ils ma situation ?

Que dire lors de mes stages ?
Quelles sont les adaptations et aménagements indispensables ?
Comment faire ?

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :
Brigitte GUGUMUS ou **Sonia CHAMPALBERT**, référentes handicap
par mail à : IFSI@ch-epsan.fr ou par téléphone au : 03 88 64 61 56

